

Réaménagement du bâtiment de l'office de tourisme intercommunal

Depuis le début de ces vacances de Noël, l'accueil du public est de nouveau opérationnel au rez-de-chaussée de l'ancienne fruitière. Le bâtiment, qui reste propriété de la commune, est mis à disposition de la communauté de communes des montagnes du Giffre (CCMG), au titre de sa compétence « promotion touristique ». Engagés au printemps dernier, les travaux de réhabilitation et de modernisation de ce bâtiment communal permettent désormais à l'office de tourisme intercommunal des montagnes du Giffre (OTIMG) de disposer d'un équipement adapté et fonctionnel. Ce chantier de près de 400 000 € est financé en majeure partie par la CCMG. La commune de Morillon prenant à sa charge 29 % des travaux pour l'espace dédié à l'École de ski français (ESF), espace loué par la commune à l'ESF.

Cette réalisation vise deux objectifs : la mise aux normes de l'accessibilité ERP (Établissement recevant du public); la rénovation et l'adaptation des locaux dans le cadre du label « Qualité tourisme » dont l'association OTIMG a obtenu le renouvellement en novembre 2019. Le rez-de-chaussée (partagé avec l'ESF) permet dorénavant d'organiser l'accueil de la clientèle de manière fonctionnelle et efficace. Le 1er niveau est réservé à la partie administrative et logistique. La commune projette de reprendre les façades extérieures de cet édifice qui vient compléter l'accueil touristique sur le territoire de l'OTIMG avec le pôle permanent implanté à Sixt-Fer-à-Cheval (et l'antenne des Esserts en saison hivernale).



Pour recevoir « Info Morillon » par courriel, adressez votre demande à accueil@mairie-morillon.fr

Document réalisé par l'équipe municipale et Olivier Lestien avec le concours de Bernard Zirnhelt - Directeur de la publication : le conseil municipal



Le point sur ce qui se passe dans votre village



Des paniers garnis livrés au domicile des aînés morillonnais

La générosité sans bornes du père Noël

Vendredi 18 décembre juste à l'orée des vacances, le vieil homme à la houppelande n'a pas manqué de rendre visite aux 44 enfants de l'école maternelle. La calèche hippomobile d'Équita'Passion a débarqué le père Noël au beau milieu de la cour de récréation. Des étoiles plein les yeux, chaque enfant s'est vu offrir une poignée de papillotes et un livre illustré. Il faut préciser que ces cadeaux tout droit sortis de la hotte magique du globe-trotteur multidentaire ont bénéficié d'un sérieux coup de pouce du Sivu scolaire et de la coopérative de l'école.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a empêché la mairie d'organiser le traditionnel repas festif des anciens. En guise de consolation, quelque 180 Morillonnais (accusant un minimum de 62 printemps au compteur) ont chacun reçu un colis rempli de victuailles susceptibles d'émoustiller les papilles gustatives des gourmets les plus avertis. Distribués par les élus du conseil municipal (pendant les vacances de Noël et du jour de l'an), ces paniers garnis ont été concoctés par la supérette morillonnaise avec en prime un sachet de meringues offert gracieusement par la boulangerie Tiffanie; sans oublier la livraison d'un exemplaire de l'édition 2021 de l'Almanach savoyard.



Le marché dominical : des étals qui régaler

La mairie met à profit la conjonction des vacances scolaires et des fêtes de fin d'année pour étoffer l'offre du marché hebdomadaire et augmenter ses amplitudes horaires. Ces dimanches 27 décembre et 3 janvier, ce rendez-vous gourmand assurera idéalement la transition entre 2020 et 2021 avec ce qu'il faut de producteurs locaux, d'artisans et de recettes originales pour régaler vacanciers et gens du pays : produits frais, fromages, beignets, pâtés en croûte, pâtes de fruits, kouglofs, objets de décoration, etc. Badauds et chalands seront ainsi à la fête avec une douzaine de stands mettant à l'honneur les plaisirs de la table et l'artisanat d'art. L'office de tourisme intercommunal des montagnes



du Giffre tiendra également salon pour accueillir et informer les villégiateurs d'une

vallée à découvrir en tout sens et tous sens en éveil.

Marché ces dimanches 27 décembre 2020 et 3 janvier 2021, sans interruption de 9 heures à 17 heures au centre village.

Les services de la mairie à l'heure du virtuel et du web 2.0

Afin de s'adapter aux nouvelles technologies de communication et de rendre plus efficaces ses services administratifs, la commune a engagé une campagne de modernisation de son parc informatique : acquisition de 4 ordinateurs portables et de logiciels dernière génération, connexion via un Réseau privé virtuel (VPN), installation de Microsoft Outlook, mise en place d'un équipement audio/vidéo dans la salle du conseil, etc.

« Ces investissements répondent à



Morillon à fond pour l'alpin et le télémark de haut niveau

Après 2 années d'interruption, la nouvelle municipalité a décidé de réactiver le soutien financier alloué à de jeunes sportifs domiciliés sur la commune et/ou licenciés au ski club morillonnois. Pour cette saison 2020-2021, 5 d'entre eux ont été retenus au regard de leurs palmarès et de leurs performances : Argeline Tan-Bouquet et Maëly Vernet-Bouquet (télémark), Noéline Deniau, Simon Piolaine et Adrien Piolaine (ski alpin). Une rencontre organisée cet automne en mairie a permis à chaque skieur de se présenter et de détailler son carnet de route pour la saison à venir.

Le conseil municipal consacre un budget total maximum de 15000 € pour cette opération de sponsoring. Cette somme sera répartie de la façon suivante : une part fixe pour chacun des 5 champions et différentes primes proportionnelles à leurs résultats. La crise sanitaire liée à la Covid-19 risque bien entendu de modifier pour cette année les règles de ce partenariat qui seront actualisées en fonction des annulations ou des reports des entraîne-

ments, des stages et des compétitions.

Tout schuss avec le « Ski pour tous »

Proposée depuis de longues années aux familles domiciliées sur la commune, l'opération «Ski pour tous» permet à de nombreux enfants et adolescents de s'initier au ski alpin et de se perfectionner dans l'art de la godille. Destinée aux mêmes morillonnois mineurs (dès l'âge de 5 ans), cette prestation est prise en charge pour l'essentiel par la commune et grâce à une aide de la caisse d'Allocations familiales (Caf). Chaque hiver, la formule est plébiscitée par une bonne cinquantaine de jeunes qui profitent de 23 demi-journées de cours de ski encadrés par les pulls rouges et d'un forfait saison Grand Massif. Les tarifs préférentiels appliqués aux bénéficiaires sont calculés en fonction du coefficient familial. Bien évidemment, l'édition 2020-2021 de ce «Ski pour tous» subit les contrecoups de la Covid-19 et de l'impossibilité (provisoire?) pour les stations du Grand Massif d'ouvrir leurs domaines skiables et de faire fonctionner leurs remontées mécaniques.

plusieurs exigences. Il s'agit notamment de faciliter les missions des agents administratifs lors des éventuelles nouvelles périodes de confinement par du travail en distanciel. Il sera désormais possible aux employés et aux élus de partager leurs agendas et de caler de manière plus souple et plus efficace les rendez-vous et les réunions. Grâce au matériel vidéo connecté, nos séances de travail pourront également bénéficier de la participation de personnes non présentes en mairie, détaille l'adjoint Bertrand Vuille. L'ensemble de ce dispositif s'inscrit dans une démarche de développement soutenable en limitant les déplacements et en réalisant d'appréciables gains de temps. »



Enfin, la mairie a prévu de disposer en 2021 du système Vooter. Une solution digitale de consultation et d'information à destination des habitants. Cet outil adapté aux différents supports numériques facilitera le débat citoyen et l'intelligence collective lors de l'élaboration de projets structurants pour notre station-village.

Mise à disposition des locaux et du matériel de la commune

Une délibération prise lors de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2020 redéfinit l'organisation de prêt et/ou de location des locaux de la commune et de ses équipements à destination des associations, des écoles, des organismes municipaux, des particuliers, des entreprises et des institutions partenaires (communauté de communes, collectivités locales voisines, etc.). Il est rappelé aux utilisateurs que la mise à disposition des infrastructures et du matériel est soumise à des règles collectives de sécurité, d'hygiène, de discipline et d'entretien indispensables à leur fonctionnement correct et à leur maintien en bon état.

- Salle de l'ASEMV : 85 € (gratuité pour les associations morillonnaises et celles dont le siège social est situé sur le territoire de la CCMG); caution de 800 € (les associations en sont exemptes)
- Barnum : 150 €
- Mobilier, matériel de sonorisation, scène musicale mobile, chalet d'alpage de Gers, minibus Jumper 9 places : tarifs et règlement consultables sur le site de la mairie

Pain béni de Morillon : le « crochon »

En raison des circonstances sanitaires, le prier de la Confrérie des quatre couronnés, Frédéric Andres, nous informe que la célébration de la fête du Pain est malheureusement annulée cette année.

Renforcement du pôle urbanisme/juridique de la mairie

Afin de mener à bien les différents projets d'urbanisme/affaires foncières amorcés (réouverture de l'école, aménagement zone de la Puzze, régularisation des servitudes de piste...) La commune a recruté Adrien Chiriatti, Rédacteur principal actuellement en poste à Ambilly, pour renforcer le Pôle urbanisme/juridique, le poste était vacant depuis septembre 2020. Adrien prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2021. Des modifications d'organisation sont en cours au niveau des services de la mairie.

Préemption des parcelles Buffet/Duvernay (secteur de la Pusaz)

À la suite de la réception en mairie d'une DIA (*), le conseil municipal a décidé de préempter les parcelles que MGM prévoyait d'aménager sur le secteur de la Pusaz. Le permis de construire et le projet immobilier de ce promoteur ne correspondaient pas aux orientations de la commune et restreignaient sérieusement les possibilités d'aménagement des autres parcelles de la zone (dont la commune est partiellement propriétaire à hauteur de 800 000 €). L'EPF (Établissement Public Foncier), mandaté par la commune, a donc fait acte de préemption de ces terrains pour un montant d'environ 2 400 000 €, tout en engageant une réflexion sur l'aménagement de l'intégralité de la zone de la Pusaz. La société MGM a intenté un recours en référé contre l'EPF. À ce jour, aucun jugement n'a été

rendu. Une réunion publique programmée courant 2021 permettra de faire le point sur ce dossier et de débattre avec les habitants.

(*) Déclaration d'intention d'aliéner (DIA). Cette formalité obligatoire est destinée à informer (avant la vente) le titulaire du droit de préemption (en principe, une commune ou un établissement public de coopération intercommunale). La collectivité locale peut ainsi faire valoir son droit à préemption pour la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général.

Plan local d'urbanisme (Plu) : Correctifs et révision partielle

Adopté le 6 mars 2020 par l'ancienne municipalité, le Plan local d'urbanisme (Plu) demeure d'actualité avec cependant une nécessaire adaptation au regard des projets portés par le conseil municipal conduit par le maire Simon Beerens-Bettex. « Nous sommes amenés à corriger quelques erreurs sur le plan de zonage, à répondre favorablement (quand cela s'avère possible) à des recours, à procéder à

la révision du règlement et à la modification des emplacements réservés et du zonage. Tout cela est entrepris afin de mettre en adéquation ce document d'urbanisme avec nos projets d'aménagement du secteur du Visigny (dans la perspective de réouverture de l'école située au Visigny), et d'aménagement de la zone de la Pusaz suite à la préemption de terrains » résume le 1^{er} adjoint Raphaël Clémentin en charge de l'urbanisme.

